

Bruxelles, le 25 mai 2022  
(OR. fr)

9499/22  
ADD 1

AGRILEG 82  
PESTICIDE 15

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	17 mai 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D079214/03 ANNEXE
Objet:	RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéquinocyl, de chlorantraniliprole et d'émamectine présents dans ou sur certains produits

---

Les délégations trouveront ci-joint le document D079214/03 ANNEXE.

p.j.: D079214/03 ANNEXE

**FR**

**ANNEXE**

Les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées comme suit:

- 1) À l'annexe II, les colonnes suivantes relatives à l'acéquinocyl, au chlorantraniliprole et à l'émeamectine sont ajoutées:  
*[Office des publications: veuillez insérer le tableau «Annexe II-1»].*
- 2) À l'annexe III, partie A, les colonnes relatives à l'acéquinocyl, au chlorantraniliprole et à l'émeamectine sont supprimées.